L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publie tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 152. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 18 AVRIL 1828. Vol. I.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville, à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, obtiennent prendre un abonnement à l'année à dont le prix sera de $40 à 80 suivant la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Therrou, La Blanc.

A Donaldson, chez F. Bore, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

ARRIVAGES MARITIMES.

POUR NEW-YORK.

Le navire UNION, capitaine Thomas, est prêt maintenant pour prendre un chargement, au haut du cours prendra à bas du fleuve, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév. BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. Baily, maintenant à prendre charge à la cale, pouvant recevoir 200 balles ou l'équivalent, fret et passage bas. S'adresser à

5 fév. JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick du voilier, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Chanta, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser

STETSON & AVERY,

5 fév. No. 16 rue Bienville

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot ORIGON, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement à l'espace de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

12 déc. WINTALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HATTY, capitaine Ketson, prenant maintenant charge au haut de la rivière, et sa vitesse pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN P. PAYSON.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la cale, et peut prendre encore 100 boucauds à fret, si l'on se présente immédiatement—pour lequel ou passage, s'adresser à

17 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à

déc 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

18 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Foster.

Le navire PENSILVANIA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Britton.*

On pourrait avoir quelques barriques de fret en s'adressant à W. W. CALDWELL

18 decembre.

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Hâvre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barege Rubans de Taffas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE junr

4 Déc.

500 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre.*

Europe.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sans peu. Pour fret de quelques centaines de balles s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE,

Le brick EDWARD, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour fret s'adresser au capitaine Libby, à bord, au bout du Marché aux Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des agréments superbes, s'adresser à

5 fév. ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire MERIEL, (de 1ère classe) capitaine Wm. Arthur, du port de 1300 barriques de coton, partira un chargement pour un destin pour lui. S'adresser au capitaine à bord ou à JAMES LAPELANC.

17 déc.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin [illegible] DOWNES, capitaine Parry, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. I. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le temps le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 1500 à 600 balles du coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en septembre dernier ; il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le bon Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux arrangements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE COUPEE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

Le bateau à vapeur RED RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira régulièrement tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à [illegible] fret sera reçu au bassin à bord de la galère [illegible] descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine à bord ou à

17 H. HUNT.

Au [illegible]

[illegible] Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Boudoc.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné: Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Tregua, femme de Théodore Tregua, ci-devant Théodore Tregua son mari, } Sa.

SUR motion de P. A. Cuvillier, Esq. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le douaire de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce dès le 26 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe dès ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant de plus satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre de défendeur la somme de [illegible] mille cent vingt-quatre piastres et quatre-vingts, montant de la somme apportée par elle en argent comptant, et qu'elle obtienne possession du [illegible] mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui viennent aussi compris, savoir : Un arpent de terre [illegible] au fleuve sur quatre vingt arpents de profondeur, un nègre nommé Alexandre adjugé [illegible] avec sa fille mulâtre Louise, un cheval bai, et un taureau avec son bouillon. Et de plus il est ordonné que le défendeur paie les frais.

4 Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS

Signé [illegible] 1828. JOHN LEWIS [illegible]

Le reçu de frais ne montant à la somme de trente-[illegible] cents, sans compter les honoraires du shériff.

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grâce 1828.

N. BARRIP, dép. gr. [illegible]

Esclave en marronnage.

Est partie marronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créole de ce pays, nommée *Célestine*, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites tâches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geôle de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE.

rue du Quartier, entre Condé et Royale.

15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Formento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les [illegible] reproches qu'on était peut-être en droit de faire à son ancien établissement. Entre autres [illegible] la boîte fumigatoire pour les bains [illegible] dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hospital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles vue dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, $16 ..

" .....6 " 9 ..

" .....1 " 1 50

Journée d'un nègre dans l'hospital

" ..... 1 ..

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Dupuy, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des [illegible] d'urine, s'était adonné spécialement à les traitement. Il possède la collection la plus complète des instrumens qui y sont nécessaires. Il [illegible] d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de bled Saraziu, fraiche

20 fréquins beurre

20 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraiche.

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLES-ORLEANS, 7 Fev. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis six heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

F. GARDERE,

7 Fév. 6 *Trésorier de l'Etat.*

Le soussigné se charge de tous les ouvrages [illegible] à l'Etat de CA[illegible] 280, entre les rues du Maine, et [illegible] Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des [illegible] de tout genre.

12 Jan R. A. COOKE.

UN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque J. C.) du Champagne blanc mousseux.

Et d'autres [illegible]

[illegible] sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 quts de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux dame-jeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 barillets Plomb de chasse patenté.

[illegible] do. blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour bateaux à vapeur, Chaînes et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confitures en boites communes et dorées ; 4 do. roxent blanc ; à vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—56 fréquins beurre en débarquement du bateau-à-vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, alle. Levée

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

260 caisses savon,

5 boucauds Rum quatrième preuve,

40 caisses cardes à coton et à laine de Whittemore, numéros assortis ; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par N. MERRITT

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets vermicelli, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Contessa Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KIRKHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi [illegible] Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST,

14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, de 1828.

Arancel general para los aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix $2 50.

Gu. Jourdan & Co.

21 fév libraires, rues Royale et St. Anne

A VENDRE par F. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anisette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, do. aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT,

7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

FOIN—150 balles Foin, à vendre par

A. BIJOTAT,

1er sept rue Toulouse No. 188

AVIS—Le tirage de la Loterie des neuf propriétés appartenant à Mrs. L. F. Petit, situées au faubourg Annonciation et La Course, qui devait avoir lieu vers la fin du mois de Mars dernier, sera bien positivement le Lundi 21 Avril présent, au café de M. Davis, entre quatre heures et huit heures. Les personnes qui désireraient souscrire, peuvent en s'adressant à M. Urbain Plauché, ou E. Hardy, obtenir des numéros en fournissant leur billet à ordre de la somme de [illegible] pour [illegible] valide dans tous le courant du mois de Septembre prochain.

La Loterie est composée de [illegible] billets et contient 9 chances. On peut trouver un des deux messieurs susdits la date, à la grande [illegible] tous les matins depuis 9 heures jusqu'à 11 et à la bourse du midi jusqu'à [illegible] heures, qui est encore quelquefois [illegible] ouverte.

Propriétés.

1er. lot. Un terrain de 60 pieds sur 120 de profondeur, ayant une superbe maison en brique dessus, cuisine peinte, chambres à domestiques, magasin à [illegible] pour les animaux, remise pour calèches, évalué à 2,600 piastres.

2me. Un terrain faisant encoignure, entouré en bons pieux, [illegible] en jardin, évalué à 700 piastres.

3me. Un terrain d'encoignure de [illegible] 120 pieds ayant dessus une maison de [illegible] cuisine double chambre à domestique magazin à maïs écurie, pavillon, évalué à 1,800 piastres.

4me. Un terrain de 60 sur 120 pieds, entouré en bon pieux ayant une bouteille dessus, évalué à 700 piastres.

5me. Un terrain d'encoignure de 60 sur 120 pieds, évalué à 600 piastres.

6me. Un lot de terre de [illegible] sur [illegible] pieds, évalué à 200 piastres.

8me. Un terrain sur 120 pieds, évalué à 500 piastres.

9me. Un demi terrain de 30 sur 120 pieds, évalué à 250 piastres.

Toutes ces propriétés sont situées dans les endroits les plus élevés de la faubourg. Le tirage se fera en présence des juges Bermudez et Préval. 9 avril

COUR DE PAROISSE.—De la paroisse et de la ville de la Nlle.-Orléans, 1er. Avril 1828.—Frédéric Frey et autres créanciers de M. Louis Painé contre ledit [illegible] Souza l'aîné.—Vu pièces de l'hon. J. Fleet, après avoir entendu lecture de la pétition relative au cas, et à la demande de P. Soulé Esq. avocat du pétitionnaire, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit sieur Souza, l'aîné, aura lieu au bureau du L. P. Caire, notaire public, le 14 Avril courant, à 10 heures du matin, pour prendre en considération les affaires dudit sieur Souza, l'aîné, et en attendant toutes procédures sont suspendues.—Je certifie par le présent ce qui précède.

3 avril. J. OLLIER, dép. greffier

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y prueba de agua. Se hallan en casa de E. DEBERGUE, en la calle de San Pedro, Plaza de Armas N°. 23.

10 abril

Minerie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 25 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, [illegible] onces de pain pour un sou. Nouvelle-Orléans, 11 avril 1828.

J. [illegible]

12 avril

LES soussignés viennent de recevoir par la [illegible] de Bordeaux—Oranges [illegible] à vendre aux [illegible] Ce par pied à droit au Drawback.

31 mars. CHS. JOURDAN & C.

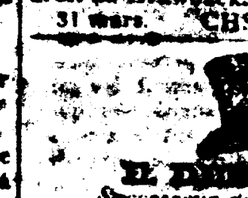

E. DEBERGUE,

Successeur de [illegible]

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord de des plus belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il est en état de pouvoir ses chalandes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J. Cerberoche, No. 23. 7 mars.

AVIS—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point du tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent cas.

FOURNIER.

Rue Bourbon, entre [illegible] et Orléans

27 fév No. [illegible] Mr. Gravier.

FOIN—70 ballots foin [illegible] récemment reçu et à vendre par

24 nov J. P. PAYSON